

**Rapport de la Commission de Gestion et Finances du Conseil Communal de  
Saint-George**

**Préavis municipal n° 03/2021**

**Projet et crédit d'étude sur la parcelle communale No 309**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion et Finances, composée de Madame Michèle Rufenacht, de Messieurs Frédéric Oulevey Président, Amaury Annen rapporteur, Valentin Piaget et Pascal Capon, s'est réunie les 8, 11 et 18 mars au foyer de la Salle polyvalente en présence de M. Alain Domenig, Syndic, pour statuer sur le préavis municipal No 03/2021 – Projet et crédit d'étude sur la parcelle communale No 309

L'analyse de ce préavis et les informations complémentaires apportées par M. Alain Domenig amènent la Commission aux commentaires suivants :

Bien que la Commission ne doive statuer que sur l'aspect financier du préavis, le sujet de celui-ci a été englobé dans nos discussions. Toutefois, les aspects techniques liés à ce préavis seront traités dans le rapport de la Commission d'Urbanisme.

La Commission félicite la Municipalité de mettre en œuvre une procédure afin de valoriser ce terrain par une construction utile à la population de St-George. Au niveau financier, ce projet est susceptible d'offrir une bonne rentabilité. De ce fait la Commission est favorable au crédit d'étude et au préavis 03/2021.

**Conclusions.**

Le préavis a été étudié de manière approfondie et la Commission remercie Monsieur Alain Domenig, Syndic, pour ses explications.

La Commission propose au Conseil Communal :

- d'autoriser la Municipalité à construire sur la parcelle 309 des immeubles en PPE, pour un tiers destinés à la vente, afin de financer les autres logements destinés à la location, en priorité aux habitants et habitantes de notre Commune, ceci dans les 3 prochaines années à compter de la date d'acceptation de ce préavis No 03/2021.

Cette autorisation de construire est conditionnée à l'approbation par le Conseil Communal d'un projet de construction et de futurs crédits pour tout investissement sur cette parcelle.

- d'autoriser la Municipalité de prendre sur le compte courant de la Caisse d'Epargne d'Aubonne et d'engager au fur et à mesure selon les besoins, une somme maximale de CHF: 60'000 nécessaire au crédit d'étude de ce projet.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de Gestion et Finances demande au Conseil Communal d'approuver le préavis n° 03/2021 - Projet et crédit d'étude sur la parcelle communale No 309 tel que présenté.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Le Président



Frédéric Oulevey

Le Rapporteur



Amaury Annen

Une membre



Michèle Rufenacht

Un membre



Pascal Capon

Un membre



Valentin Piaget

**Rapport de la commission  
d'urbanisme de Saint-George**

**Préavis municipal No 03/2021  
« Projet et crédit d'étude sur la parcelle communale No 309 »**

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mme Muriel Mignot (excusée), Ms Stéphane Grosjean (Président), Jean-Charles Terry, Dominique Serratore et Olivier Fallet s'est réunie le 4 mars 2021 à la salle de municipalité en présence de M. Laurent Pasche, Municipal, pour prendre connaissance du projet concernant la parcelle en titre.

Nous remercions Mr Laurent Pasche pour ses explications.

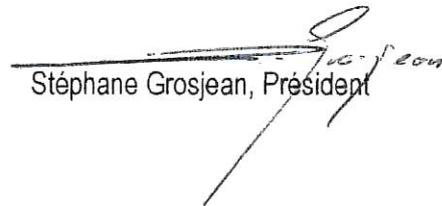
La commission d'urbanisme traite en parallèle la revue du plan général d'affection communal (PGA), imposée par la LAT. De ce fait, elle est pleinement consciente de ses implications pour St-George. Si le PGA était soumis aux autorités cantonales sans projet de construction sur la parcelle 309, celle-ci serait sans doute reclassée en terrain agricole, privant la commune de la possibilité de valoriser cette parcelle dans le futur.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter le préavis municipal N° 03/2021 tel que présenté.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Pour les membres :

Olivier Fallet, Rapporteur



Stéphane Grosjean, Président

Saint-George, le 12 mars 2021